CONSEIL COMMUNAL
LE VAUD
conseil.communal@levaud.ch

Procès-verbal de la séance du Conseil communal de Le Vaud
Du jeudi 26 février 2026 à 20h
Salle Mont-Blanc

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de Madame Ariane Gétaz.

Ordre du jour :

1. Appel.
2. Communications de la Présidente.
3. Communications de la Municipalité.
4. PV de la séance du 11 décembre 2025.
5. Préavis municipal N° 32/2025 : Demande de crédit pour la mise à niveau de l'éclairage public. Rapports des Commissions des finances, ad hoc et vote.
6. Préavis municipal N° 33/2025 : Règlement concernant les émoluments administratifs et contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions. Rapport de la Commission ad hoc et vote.
7. Préavis municipal N° 36/2025 : Demande de crédit de réalisation - 1ère phase de mise à niveau de l'adduction d'eau. Rapports des commissions des finances, ad hoc et vote.
8. Préavis N°02/2025 du bureau du Conseil concernant l'indemnisation du Conseil communal pour la législature 2026-2031. Rapport de la Commission des finances et vote.
9. Préavis municipal N° 37/2025 : Indemnisation des membres de la Municipalité pour la législature 2026-2031. Rapport de la Commission des finances et vote.
10. Postulat « carte journalière commune ».
11. Dépôt du préavis municipal N° 38/2026 : Crédit de réalisation – rénovation du « chalet du Shérif » - parcelle 1. Nomination des commissions des finances et ad hoc. Séance de présentation aux commissions : le 2 mars 2026.
12. Dépôt du préavis municipal N° 39/2026 : Crédit de réalisation – bouclage ESP - Montagnes-Champs Marion. Nomination des commissions des finances et ad hoc. Séance de présentation aux commissions : le 2 mars 2026.
13. Dépôt du préavis Municipal N° 40/2026 : Crédit de réalisation pour l'aménagement de la crèche. Nomination des commissions des finances et ad hoc. Séance de présentation aux commissions : le 16 mars 2026.
14. Communications des délégués aux associations.
15. Divers et propositions individuelles.

1. Appel

Il est constaté la présence de 35 sur 44 membres.

Excusé/es : Mmes & MM E. Félix, B. Fevry, S. Gyger, A. Margonis, Th Pasquier, D. Renaud, et M. Zarandia.

Absents : MM S. Bensaid et S. Bürer.

2. Communications de la Présidente

A. Gétaz, Présidente, salue la présence des Conseillères/Conseillers.

N. Beck demande l'ajout d'un point 13 à l'ordre du jour, le préavis municipal N° 40/2026 : Crédit de réalisation pour l'aménagement de la crèche.

La Présidente sollicite le Conseil pour voter cet ajout.

- **Vote** : L'ajout est accepté à l'unanimité.

Elle informe le Conseil que le train de S. Humbert subit un retard indéterminé, elle sollicite l'accord du Conseil pour déplacer le point 5 après le point 9.

- **Vote** : Le changement est accepté à l'unanimité.

La Présidente et le Conseil félicitent M. Nicolas Beck, Municipal, et son épouse Ophélie pour la naissance de leur fille Anaée.

Elle fait part du décès de M André Bouquet, grand-père par alliance de M Nicolas Beck et présente, au nom du Conseil, la sympathie à M. Beck et sa famille. Le Conseil garde une minute de silence en son hommage.

Elle lit le courrier fort élogieux de Mme Chantal Pégaitaz qui remercie la Municipalité actuelle et les employés communaux pour leur bon travail.

Elle lit ensuite le courrier de démission du Conseil de Mme Laure Avrilia Vouros au motif de manque de disponibilité. Mme Vouros remercie ses collègues et la Présidente pour leur travail. Vu le très court délai, le suppléant sera convoqué ultérieurement.

Au sujet des prochaines élections communales, elle a eu confirmation du service juridique cantonal qu'il est possible d'ajouter des noms sur le bulletin de vote du Conseil communal.

Elle ajoute que l'installation des nouvelles autorités a été fixée au mercredi 10 juin à 18h.

La salle des commissions est désormais munie d'une clé à code. Le greffe transmettra sur demande un code à durée limitée aux commissions.

Les rapports des délégués sont attendus pour le conseil de mai et les délégués sont priés de ne pas les lire, mais présenter brièvement les faits spécifiques à notre village.
Elle rappelle que les rapports des commissions sont à envoyer à l'adresse email du CC, évitant son email privé. Pour des questions sur le Conseil, les conseillers pourront utiliser l'adresse presidence@levaud.ch

Elle invite les membres de la Municipalité à donner leurs communications.

3. Communications de la Municipalité

S. Pécoud, Syndic :

- Il remercie Mme Pégaitaz pour ses éloges au bon travail de la Municipalité et de l'administration.
- L'après-midi du **mouvement citoyen** mis en place par l'Etablissement de l'Esplanade a été un succès. Une quinzaine d'élèves ont participé à un conseil communal fictif qui ressemblait à s'y méprendre à un vrai conseil.
- Le 4 janvier, une **conduite cassée** à la Vy Neuve a provoqué une fuite d'eau de 350m3, équivalente à une journée de consommation du village.

- Il tient à rectifier deux **fausses informations** données lors de la Soirée de présentation des candidats. Il mentionne 2 courriers de remerciements pour les cadeaux reçus (anniversaire de mariages, naissances, etc.).
- Il montre le **planning** de la Municipalité, la bourse a aussi un planning, créés par l'équipe de l'administration, les prochaines personnes en charge auront de quoi s'appuyer pour travailler.
- Contrairement à ce qui se dit, il trouve que le « contenu » de ce conseil n'est pas chargé, mais normal.

S. Meylan, Municipal :

- La **location des salles** progresse, elle est optimisée par la procédure modernisée de location via le site de la Commune : passant de 45 minutes pour chaque location à une gestion uniquement des cas spéciaux sur place.
- Même si le prix de location a augmenté, ceci n'a pas rebuté les gens, on est passé de 50 à 160 locations annuelles hors associations.
- L'ECA a revu à la baisse le nombre d'occupants de la salle des Combles, de 100 à 50 personnes.
- La Commune a un contrat d'entretien annuel du matériel d'extinction avec l'entreprise Chubb Sicli.
- Une marche à suivre pour le test des luminaires de secours a été établi avec le chef de service.
- Un dossier « concept feu » est en cours d'élaboration pour l'ensemble des bâtiments.
- Concernant la **traversée du village**, l'objectif est le dépôt d'un préavis d'exécution des travaux envisagés lors du Conseil du 25 juin.
- En ce qui concerne la circulation au moment des travaux de la Traversée du village, un test de variante de trajet de bus a été effectué et validé par CarPostal.
- La mise à l'enquête publique du **PACom** est prévue le 2 mars prochain. Les documents seront consultables sur le site internet ou sur RDV au greffe.
- Suite à une réorganisation des différents services citée précédemment, Florian Pasquier a été nommé **chef de service** et devient la personne de contact pour ces différents services.
- Gastroconsult rendra un rapport sur l'optimisation de gestion et le fonctionnement de l'**Auberge communale**. L'étude a été lancée le 29 janvier et un passage a été effectué durant le service du 25 février.
- 2 **contrôles inopinés de vitesse** ont été effectués :
  - Curtils – 31 véhicules, 0 excès de vitesse (1h15 de mesure entre 7h00 et 8h15)
  - Battoir – 285 véhicules, 7 excès de vitesse (1h30 de mesure entre 7h15 et 8h35)
- Les échafaudages sont posés autour de la salle des Cimes, le chantier pour l'installation des **panneaux solaires** va bon train. Une attention particulière sera portée à l'étanchéité.

N. Beck, Municipal :

- Unisanté réalise une enquête sur les **prestations sportives**. Les Vaulis recevront un tout ménage sur cette étude.
- Des 5 **appartements protégés**, seuls 2 sont occupés, il n'y a personne sur la liste d'attente. Plusieurs facteurs sont en cause, dont l'impossibilité d'accueillir des cas lourds et la cherté du loyer, entre autres. Cette situation se répète chaque année, un déficit récurrent en résulte.
- Pour les logements disponibles, la Municipalité pourrait accorder des loyers préférentiels au cas par cas.

- « **Cap Seniors** » est le nouveau service pour les seniors vaulis, il démarre dès le 31 mars. Il consiste, entre autres, en visites de loisirs à domicile, prévention contre l'isolement et lutte contre la canicule en été. Des bons pour les manifestations communales seront offerts aux seniors dès 65 ans. Les informations sont affichées sur le site internet de la Commune et via un tout ménage.

J. Oldacre, Municipal :

- La conception du **Sentier du patrimoine** (anciennement sentier des 5 villages, ou sentier de la Serine) est à bout touchant.
- Ce projet d'un coût total de CHF 105'000.- comptera avec le financement du Parc naturel régional Jura Vaudois (CHF 39'000.-), de RegioNyon (Tourisme nature CHF 9'000.- et FRAT CHF 8'000.-) et du Canton (LADE CHF 35'000.-). Les communes prendront en charge les CHF 35'000.- restants.
- Le projet est géré par le Parc naturel régional Jura Vaudois (PNRJV).
- Ce projet utilise des sentiers pédestres existants, le seul changement est la pose de nouveaux panneaux.
- Néanmoins, suite à une nouvelle directive de la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) datant de septembre 2025, "Tous les itinéraires pédestres publics et parcours thématiques doivent dorénavant être soumis à la procédure selon la loi sur les routes."
- La procédure de mise à l'enquête dans chaque village repousserait le projet à juillet 2027. Les communes concernées ont écrit à la DGTL pour demander le réexamen de la procédure et attendent la réponse.
- La Commune compte 80 **dossiers de constructions** en cours, dont 47 nouveaux déposés depuis l'arrivée du préposé à la police des constructions. Certains sont en cours de traitement, 18 soumis à l'enquête publique, 5 en traitement des 31 oppositions déposées, d'autres en recours au Canton, en cours de construction, ou en attente du permis d'utiliser ou d'habiter.
- La durée de traitement d'un dossier dépend de sa complexité et de la qualité du dossier soumis.
- Depuis l'arrivée du préposé, la Municipalité est à jour avec les dossiers qui sont traités dans la semaine pour passer ensuite à la séance subséquente de la Municipalité.

La Présidente remercie les municipaux pour ces informations et leur demande de transmettre les résumés à la secrétaire pour le PV. Elle passe au point 4 de l'ordre du jour.

4. PV de la séance du 11 décembre 2025.

La lecture n'est pas demandée.

N. Beck, page 4, dit que le paragraphe le désignant comme intervenant n'est pas de lui, mais de G. Strobino. Il demande de remplacer N. Beck par « Il ». G. Strobino confirme. Le début du paragraphe devient : « *Il ajoute que les sacrifices sont extrêmement lourds, un total …* »

- **Vote** : Ce changement est accepté par 29 oui et 5 abstentions.

N. Beck, page 5, dernier alinéa du chapitre 5. Il s'agit de *Madame Zellweger du RAT* et pas Madame Berset du SCAJE.

- **Vote** : Cette précision est acceptée par 28 oui et 6 abstentions.

D. Rochat, page 9, précise que « *Le budget 2026 a été accepté avec un amendement concernant le financement du mobilier et matériel pour les classes. Un préavis sera donc déposé et voté en janvier.* »

- **Vote** : Cette précision est acceptée par 27 oui et 7 abstentions.

P.-A. Rozetta, page 10, demande une rectification sur son intervention : « … les commissions soient revues à la hausse *car les recherches sont de plus en plus nombreuses pour rédiger des rapports de qualité.* »

- **Vote** : Cette rectification est acceptée par 26 oui, 1 non et 7 abstentions.

Sans autre intervention, la Présidente soumet le PV tel que modifié au vote.

- **Vote** : Le PV tel qu'amendé est accepté par 30 oui et 4 abstentions.

La Présidente remercie la secrétaire pour son travail ainsi que Mme Owen et M Gétaz pour leur relecture. Elle passe au point 5 de l'ordre du jour.

5. Préavis municipal N° 32/2025 : Demande de crédit pour la mise à niveau de l'éclairage public. Rapports des Commissions des finances, ad hoc et vote.

S. Humbert, arrivé entretemps et présente ce PM. Il informe le Conseil qu'il s'agit du même préavis que celui présenté lors du Conseil de décembre 2025 et explique les changements. Il lit le préambule et lit les conclusions.

P.-A. Rotzetta lit le rapport de la Commission ad hoc.

K. Enzler lit le rapport de la Commission ad hoc minoritaire.

R. Baeriswyl lit le rapport de la Commission des finances.

La Présidente s'est adressée au Service des Communes, lequel a expliqué que le Conseil ne peut pas renvoyer deux fois un même PM. Après concertation, la CoFin a changé la conclusion et soumet un amendement.

R. Baeriswyl lit l'amendement : « Réduction de la somme allouée au PM N°32/2025 à CHF 170'000.- pour ne pas permettre l'installation de lampadaires à la place des bornes sur les chemins Mollenson et Bois Laurent. »

La Présidente ouvre la discussion.

Ch. Clerc a été surpris de constater les informations données par le rapport de la Commission ad hoc majoritaire sur les bornes de la Route de Mollenson.

Le Syndic remercie les commissaires pour la qualité de tous les rapports. Il rectifie que les PM mentionnés par la CoFin sont déjà décaissés, ce PM en discussion ne va pas changer le financement.

Y.-A. Tschirren explique qu'il ne s'agit pas de décaissement de ces PM, mais de leur amortissement respectif ; or un amortissement initialement prévu n'est pas possible pour un objet qui n'existe plus, par conséquent, il faudrait l'amortir en une seule fois.

A. Owen est surprise que le rapport de la CoFin mentionne les PM déjà votés,

P.-A. Rotzetta explique que les mâts sont préconisés quand il y a de la circulation. Sur les amortissements, il pense que les bornes du sentier de l'Ouche vont rester.

S. Humbert confirme que l'on garde les bornes du sentier de l'Ouche.

K. Enzler n'est pas d'accord sur le point 5 du rapport de la commission majoritaire ; des ondes sont émises sur chaque mât, quant au point sur la biodiversité, elle précise que les chauves-souris sont aussi sensibles aux ondes. Elle fait le parallèle avec les effets accumulés avec les cigarettes, en particulier la conséquence de la fumée passive et accumulée dont subissent les serveurs.

R. Baeriswyl demande si c'est comme les trottoirs de Genolier où les bornes sont à LED avec de la lumière chaude.

S. Humbert précise que ce sont des lumières chaudes sauf aux passages pour piétons où les lumières sont plus blanches.

A. Owen constate que dans les éléments évoqués, on ne parle pas de l'important facteur humain ; sur le long terme, cela va coûter plus cher vu le temps de travail des interventions sur les mats.

P.-A. Rotzetta précise qu'il y a des liens entre les mats ; sur le graphique, il a dû tronquer la colonne du 4G dont la valeur devrait être beaucoup plus haute. La télégestion est seulement allumée la nuit, donc avec un minimum d'ondes.

S. Humbert souhaite apporter une clarification. L'ingénieur avait recommandé le scenario 2 pour des raisons purement économiques. Il recommande de choisir l'option la plus confortable pour les employés en matière de gestion : évènements particuliers, urgence ou autre.

K. Enzler n'a pas vu cet argument économique sur les rapports de l'ingénieur.

S. Humbert l'a dans ses notes de discussions.

L. Schelling pense qu'on va vite retrouver les CHF 20'000.- pour l'installation de la télégestion si on considère le coût de la main d'œuvre pour les réglages manuels.

P.-A. Rotzetta recommande de refuser les amendements.

F. Pery Meylan souligne que le rapport de minorité pense plus à la santé des gens qu'à l'argent.

La Présidente soumet au vote l'amendement 1 de la Commission ad hoc minoritaire : « Financer la somme de CHF 165'395.- soit la suppression de la ligne 5, CHF 18'009.- et de la ligne 6, CHF 1'596.- ».

- **Vote** : L'amendement 1 de la Commission ad hoc minoritaire est refusé par 27 non, 5 oui et 2 abstentions.

La Présidente soumet au vote l'amendement 2 de la CoFin : « Réduction de la somme allouée au PM N°32/2025 à CHF 170'000.- pour ne pas permettre l'installation de lampadaires à la place des bornes sur les chemins Mollenson et Bois Laurent. »

- **Vote** : L'amendement 2 de la CoFin est accepté par 19 oui, 10 non et 5 abstentions.

Sans autre intervention de l'assemblée, la Présidente soumet le préavis N°22/2024 au vote.

- **Vote** : Le Préavis municipal N° 32/2025 : Demande de crédit pour la mise à niveau de l'éclairage public tel qu'amendé est accepté par 31 oui 2 non et 1 abstention.

La Présidente remercie tous les acteurs pour leur travail et l'assemblée tellement calme et attentive. Elle continue au point suivant.

6. Préavis municipal N° 33/2025 : Règlement concernant les émoluments administratifs et contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions. Rapport de la Commission ad hoc et vote.

J. Oldacre lit le préambule, commente le préavis et en lit les conclusions.

P.-A. Rotzetta lit le rapport de la Commission ad hoc sans les amendements.

Avant d'ouvrir la discussion, la Présidente propose de ne pas voter les articles du règlement à propos desquels aucune question n'est posée et où il n'y a pas d'amendement, les considérant comme acceptés d'office. Ensuite, elle fera voter les amendements.

- **Vote** : Cette manière de faire est accepté par 33 oui et 1 abstention.

Elle passe article par article.

Article 1 est accepté d'office.

Article 2. La Commission ad hoc présente 3 amendements :

Amendement 1 : supprimer l'alinéa 1.

Amendement 2 : supprimer l'alinéa 2.

Amendement 3 : renuméroter l'alinéa 3 en alinéa 1.

Les 3 amendements sont interdépendants, ils sont votés ensemble.

Ch. Clerc remarque que l'amendement 3 n'est pas correct, car l'alinéa sera seul, donc pas besoin d'être numéroté.

- **Vote** : Les amendements 1, 2 et 3 sont acceptés par 32 oui et 2 abstentions.

Article 3 est accepté d'office.

Article 4. La Municipalité présente l'amendement 1M : « A l'article 4, alinéa 3, supprimer la phrase « … ou selon un ‰. » et la remplacer par la phrase « … selon un taux exprimé en pour mille. » »

- **Vote** : L'amendement 1M est accepté par 31 oui, 1 non et 1 abstention.

Article 5. La Municipalité présente l'amendement 2M : « A l'article 5 alinéa 1, après la phrase « … nécessite le concours d'un spécialiste » rajouter la parenthèse (géomètres, ingénieurs hydrauliciens, etc.), »

- **Vote** : L'amendement 2M est accepté par 31 oui, 1 non et 1 abstention.

Article 6 est accepté d'office.

Article 7. La Commission ad hoc présente 1 amendement.

Amendement 4 : Ramener le montant exigible de CHF 7'200.- à CHF 4'800.-

J. Oldacre explique que chaque article a un taux fixe, mais la taxe est proportionnelle aux heures de travail, l'implantation affecte le plan de quartier, c'est la raison pour laquelle le montant maximum a été fixé.

P.-A. Rotzetta demande s'il y a un plan de quartier futur.

J. Oldacre répond qu'il n'y a pas de plan de quartier, mais le maximum est fixé si besoin.

- **Vote** : L'amendement 4 est accepté par 22 oui, 6 non et 5 abstentions.

Les articles 8, 9 et 10 sont acceptés d'office.

Article 11. La Commission lit le commentaire.

Les articles 11, 12, 13 et 14 sont acceptés d'office.

Article 16. La Municipalité présente l'amendement 3M : A l'article 16, alinéa 4, supprimer la phrase « En cas d'abandon, délai ou refus du projet, l'émolument administratif ainsi que les frais du service technique sont exigibles. » et la remplacer par la phrase « En cas d'abandon, délai ou refus du projet, l'émolument administratif ainsi que les frais du service technique et des mandataires ont exigibles. »

- **Vote** : L'amendement 3M est accepté par 30 oui et 3 abstentions.

La Municipalité présente l'amendement 4M pour corriger la numérotation.

Article 16 devient article 15.

Article 17 devient article 16.

Article 18 devient article 17.

Article 19 devient article 18.

- **Vote** : L'amendement 4M est accepté à unanimité.

La Présidente ouvre la discussion.

G.-A. Suter est surpris du prix de CHF 120.-/heure.

J. Oldacre répond que c'est le taux horaire pour l'administration, mais pas pour les municipaux.

D. La Gioia demande dans quel cas l'article s'applique.

J. Oldacre répond qu'il l'est lorsque la construction se trouve au centre de village, ou quand il n'y a pas de terrain.

D. La Gioia demande si la Commune met à disposition une place de parking et si le mécanisme est semblable à celui pour les abris de protection civile.

J. Oldacre confirme, l'argent va dans un fonds destiné à la construction de places de stationnement.

Sans plus d'intervention de l'assemblée, la Présidente soumet le préavis N°33/2025 au vote.

- **Vote** : Le Préavis municipal 33/2025 : Règlement concernant les émoluments administratifs et contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions tel qu'amendé est accepté à l'unanimité.

La Présidente remercie la commission pour son travail et l'assemblée pour sa participation. Elle poursuit au point 7.

7. Préavis municipal N° 36/2025 : Demande de crédit de réalisation - la 1ère phase de mise à niveau de l'adduction d'eau. Rapports des commissions des finances, ad hoc et vote.

Le Syndic fait un rappel du PM et lit les conclusions.

D. La Gioia lit le rapport de la Commission ad hoc.

K. Enzler lit le rapport de la Commission ad hoc minoritaire.

Y.-A. Tschirren lit le rapport de la Commission des finances.

La Présidente ouvre la discussion.

Le Syndic fait une présentation. Il rassure que les Vaulis ne verront pas augmenter leurs impôts pour financer les CHF 2,4 millions du coût de ce PM, ce sera supporté par la facturation prix de l'eau qui ne va pas non plus augmenter.

Il souligne les problématiques de nos puits et pompes et dit avoir essayé de répondre aux questions des commissions.

Il ajoute que l'on pourrait passer par les filets, cela coûterait CHF 5'000.- par puits mais à sa connaissance ce type de réparation ne se fait plus ; la Municipalité doit se renseigner. En plus, il faut refaire la colonne anti-incendie qui ne répond plus aux normes.

Il avance l'option d'étaler ces travaux sur 3 ans, faisant d'abord les deux puits en première phase, puis la colonne anti-incendie après.

Au niveau financier, il avoue que la Commune n'a pas les compétences financières dont dispose la CoFin. La Commune a les compétences comptables, il se demande s'il faut externaliser les réflexions financières.

En tout cas, il nous est possible de financer un million cette année et un million l'année prochaine. Le fonds de l'eau est un fonds comptable, il est couvert, au lieu de laisser ce fonds dormir, on va l'utiliser.

Il ajoute que si le Conseil n'est pas d'accord avec le PM, il peut proposer un amendement juste pour faire les puits.

G.-A. Suter croit comprendre que la CoFin n'est pas au courant de ce que le Syndic vient de présenter.

Y.-A. Tschirren avoue que refaire les calculs maintenant serait difficile, le rapport n'a pas considéré ce PM comme l'unique investissement, il y en a d'autres. Soit on réduit ce projet et on pourra aussi réaliser d'autres projets, soit on fait celui-ci et on ne fait pas les autres.

Le Syndic rappelle que la Commune a un endettement de 6,5 millions environ sur un plafond d'endettement à 14 millions. Par ailleurs, la Commune n'a pas fait d'investissement ces dernières années, on est obligé d'emprunter pour les prochains investissements. Avec la capacité des contribuables de Le Vaud, c'est faisable.

G. Strobino comprend comme G.-A. Suter ; il pense qu'il faut que la CoFin et la Municipalité puissent se parler 3 minutes pour voir si la CoFin va poser un amendement.

G.-A. Suter suppose que la CoFin propose d'attendre.

R. Baeriswyl confirme l'idée d'étaler les investissements.

K. Michalak ne comprend pas le raisonnement de la CoFin. Notre système d'eau est dans un piètre état. Elle demande si l'on veut encore devoir agir en urgence, ce qui nous coûterait plus cher.

Le Syndic réitère que l'administration est en train d'élaborer un tableau de bord de gestion de projets qui sera disponible pour la CoFin en avril. Il souligne qu'il est possible de faire d'abord les puits, on peut vivre sans bouclage, et on fera ensuite la colonne d'eau.

A. Pécoud remarque que l'investissement est nécessaire et souhaite savoir combien l'emprunt nous coûtera.

Le Syndic répond que le taux serait d'environ 1,5%, la Commune se tournera vers les mêmes institutions pour emprunter.

J. Evershed rappelle que l'on fait des emprunts pour financer le long terme, on ne finance pas le long terme avec du cash.

P.-A. Rotzetta demande si segmenter le projet sur 3 ans ne provoquerait pas des soucis avec les tuyaux.

Le Syndic répond qu'on a les conduites de refoulement.

L. Schelling demande s'il y a des coûts supplémentaires si on scinde le projet pour le réaliser en 3 ans.

Le Syndic confirme.

D. Rochat demande de voter le PM.

P.-A. Rotzetta demande si on a le temps de faire un puits si on vote en mai.

F.-L. Humbert est convaincu que si on accepte le PM, la Municipalité étalera les travaux pour des raisons techniques ; si, dans quelques mois, les finances vont bien, on avance, sinon, on sera en ralenti comme le ferait un entrepreneur.

Le Syndic admet la possibilité. Il insiste qu'on n'aura pas de problème financier.

D. La Gioia est convaincu qu'il faut l'adopter et que la Municipalité va gérer le temps.

Y.-A. Tschiren avoue que la CoFin avait beaucoup pensé accepter mais n'avait pas toutes les cartes en main, il est vrai qu'on est bien en dessous du plafond d'endettement.

G.-A. Suter propose d'accepter le PM tel quel et laisser la Municipalité gérer sa mise en œuvre.

Sans plus d'intervention de l'assemblée, la Présidente soumet le préavis N°23/2024 au vote.

- **Vote** : Le Préavis municipal N°36/2025 : Demande de crédit de réalisation - 1ère phase de mise à niveau de l'adduction d'eau est accepté à l'unanimité.

8. Préavis N°02/2025 du bureau du Conseil concernant l'indemnisation du Conseil communal pour la législature 2026-2031. Rapport de la Commission des finances et vote.

A. Owen présente le préavis.

E. Epple lit le rapport de la Commission des finances.

La Présidente ouvre la discussion.

Ch. Clerc demande si la Commune va compléter l'indemnisation (citant l'exemple du SDIS) lorsqu'une association paie moins que l'augmentation proposée par la CoFin.

E. Epple précise que quand les associations paie les délégués directement, cela ne passe pas par la Commune.

S. Meylan rectifie que le SDIS dédommage normalement CHF 50.- l'heure dans les conseils intercommunaux.

A. Owen trouve qu'augmenter d'autant n'est pas cohérent avec le rôle du milicien.

E. Epple justifie par le peu de candidats qui se proposent pour les commissions, et que pour la prochaine législature, on n'a même pas le nombre de candidats nécessaire pour le Conseil.

A. Owen rappelle que le Conseil a refusé de diminuer le nombre de conseillers.

L. Schelling remarque que l'augmentation la concerne car elle a le rôle de secrétaire du Conseil ; or, elle ne l'exerce pas parce que l'on la paie, mais par sens du devoir civique. Les indemnités sont un plus mais ne couvrent pas les heures qu'elle y consacre.

Sans plus d'intervention de l'assemblée, la Présidente soumet les amendements du préavis N°2/2026 au vote.

- **Vote : Amendement 1 :** La présidence reçoit CHF 200.- de plus, soit CHF 1'200.- forfait par année est accepté par 30 oui, 1 non et 3 abstentions.
- **Vote : Amendement 2 :** Le secrétariat du conseil reçoit CHF 500.- de plus, soit CHF 3'000.- forfait par année est accepté par 29 oui, 1 non et 4 abstentions.
- **Vote : Amendement 3 :** Toutes les indemnités à CHF 50.- pour les commissaires, membres du Bureau et délégués aux associations sont augmentées à CHF 80.- par séance est accepté par 20 oui, 12 non et 2 abstentions.
- **Vote : Amendement 4 :** La rémunération pour les rapports des commissions et des délégués augmente de CHF 70.- à CHF 100.- en contribuant ainsi aux frais des installations bureautiques est accepté par 25 oui, 7 non et 2 abstentions.
- **Vote : Amendement 5 :** Remboursement des frais de transport : Remboursement des frais de transport dès le 1er km à CHF 0,70 le km, ou des frais de transports publics, moyennant des justificatifs est refusé par 13 oui, 17 non et 4 abstentions.
- **Vote : Amendement 6 :** Délégués aux associations : Les délégués et suppléants sont indemnisés si prenant part dans les réunions est refusé par 6 oui, 22 non et 6 abstentions.

La Présidente soumet le préavis N°2/2026 tel qu'amendé au vote.

- **Vote** : Le Préavis N°02/2025 du bureau du Conseil concernant l'indemnisation du Conseil communal pour la législature 2026-2031tel qu'amendé est accepté par 32 oui et 2 abstentions

L'heure du minuit s'approchant, la Présidente lit l'art 75 du règlement du Conseil communal et soumet la décision de poursuivre au vote.

Sur décision de la majorité des membres présents, le Conseil peut poursuivre la discussion au-delà de minuit ou dans les 24 heures qui suivent.
Il n'y a alors ni convocation, ni nouvel ordre du jour, ni assermentation. Un seul procès-verbal est établi pour l'ensemble de la séance.

- **Vote** : La décision de poursuivre au-delà de minuit est acceptée par 31 oui, 1 non et 2 abstentions.

9. Préavis municipal N° 37/2025 : Indemnisation des membres de la Municipalité pour la législature 2026-2031. Rapport de la Commission des finances et vote.

N. Beck présente le préavis.

S. Givry-Lemercier lit le rapport de la Commission des finances.

L. Finkelstein quitte le CC à 23h58.

La Présidente ouvre la discussion.

P.-A. Rotzetta demande à la CoFin si la charge de travail de notre Syndic est supérieure à celle d'autres syndics, par exemple, celui de Nyon, calculé à 70%.

S. Givry-Lemercier répond que la CoFin s'est basée sur les déclarations de la Municipalité et les pourcentages ont été repris du PM.

N. Beck rappelle que certaines communes n'ont pas les infrastructures comme la cantine ou l'école.

Le Syndic ajoute que le Syndic de Nyon travaille plutôt à 100% et il est payé CHF 140'000.-

D. La Gioia a consulté le site web des affaires communales et trouvé un tableau donnant la moyenne des communes : les municipaux à 25%, les syndics à 40%. Il avait déjà proposé une rémunération fixe pour ne plus discuter des vacations.

L. Schelling commente que les différentes communes disposent de différents moyens. La Commune de Nyon, par exemple, a des chefs de service auxquels les municipaux délèguent les tâches.

O. Hog propose un amendement concernant le remboursement des déplacements pour être en accord avec les indemnités du Conseil. CHF 0,70 dès le 10ème km.

J. Evershed remarque que la Municipalité a enlevé le forfait téléphone et déplacement dans le district.

Le Syndic ajoute que l'on ne fait plus de cadeau aux municipaux sortants, en comparaison, les autres communes donnent environ CHF 500.- aux sortants.

La Présidente soumet au vote l'amendement 1 d'O. Hog : « Remplacement du texte dans le tableau de la proposition de conclusion par :

Déplacements	Indemnité kilométrique Transports publics	CHF 0,70 dès le 10ème km Remboursement plein tarif 2ème classe

- **Vote** : L'amendement 1 est accepté par 20 oui, 10 non, et 4 abstentions.

Sans plus d'intervention de l'assemblée, la Présidente soumet le préavis N°23/2024 tel qu'amendé au vote.

- **Vote** : Le Préavis N°37/2025 : Indemnisation des membres de la Municipalité pour la législature 2026-2031 tel qu'amendé est accepté par 28 oui, 4 non et 2 abstentions.

A. Comte Lesage quitte le Conseil à 00h17.

10. Postulat « carte journalière commune ».

La Présidente invite R. Baeriswyl à présenter son postulat.

La Présidente explique que ce postulat est recevable : il est de la compétence du Conseil ou de la Municipalité, il comporte un titre, une signature et la volonté est claire du postulant.

- **Vote** : Le postulat est jugé recevable à l'unanimité.
- **Vote** : Une commission avant le renvoi à la municipalité est refusée à l'unanimité.
- **Vote** : Son renvoi immédiat à la Municipalité pour son traitement y relatif est accepté à l'unanimité.

11. Dépôt du préavis municipal N° 38/2026 : Crédit de réalisation – rénovation du « chalet du Shérif » - parcelle 1. Nomination des commissions des finances et ad hoc. Séance de présentation aux commissions : le 2 mars 2026. 19h

S. Meylan présente le préavis.

Le préavis est déposé.

La CoFin est nommée.

Sont élus membres de la Commission ad hoc : Mme et MM : P.-A. Gétaz, Ch. Clerc, F.-L. Humbert, M. Christinet et J.-J. Fasel.

La Présidente remercie les conseillers pour leur engagement et leur enverra la convocation officielle.

12. Dépôt du préavis municipal N° 39/2026 : Crédit de réalisation – bouclage ESP - Montagnes-Champs Marion. Nomination des commissions des finances et ad hoc. Séance de présentation aux commissions : le 2 mars 2026. 20h

Le Syndic expose le préavis.

Le préavis est déposé.

La CoFin est nommée.

Sont élus membres de la Commission ad hoc : Mmes et MM : K. Michalak, D. Rochat, Ch. Sudan, G. Strobino, C.-L. Mégard-Mutézintaré.

La Présidente remercie les conseillers pour leur engagement et leur enverra la convocation officielle.

13. Dépôt du préavis Municipal N° 40/2026 : Crédit de réalisation pour l'aménagement de la crèche. Nomination des commissions des finances et ad hoc. Séance de présentation aux commissions : le 16 mars 2026.

N. Beck expose le préavis.

Le préavis est déposé.

La CoFin est nommée.

Sont élus membres de la Commission ad hoc : Mmes et MM : D. Rochat, F.-L. Humbert, P.-A. Getaz, K. Enzler et A. Di Tullo.

La Présidente remercie les conseillers pour leur engagement et leur enverra la convocation officielle.

14. Communications des délégués aux associations.

APEC : A. Pécoud, délégué, annonce que la cérémonie de la pose de la première pierre du chantier pour la nouvelle STEP à Gland aura lieu le vendredi 27 mars de 10h00 à 14h00.

AISE : D. Rochat, délégué, annonce que le budget pour du mobilier (CHF361'000.-) et l'indemnisation des délégués pour la législature 2026-2031 a été approuvé en séance en janvier.

Région de Nyon : E. Epple, délégué, annonce que la prochaine séance aura lieu le mercredi 4 mars à Bursins.

15. Divers et propositions individuelles

G. Strobino, annonce que La Garenne a diminué le prix de ses prestations.

D. La Gioia se souvient de la proposition de création d'un centre médical par Th. Pasquier, il trouve que c'est une idée à prendre. Il s'excuse pour s'être trompé à propos des cadeaux aux anciens. Il trouve que les Conseils sont trop longs et demande de rajouter une séance.

O. Hog remarque que la Municipalité a donné beaucoup d'informations ce soir et lui demande de mettre tous les documents sur le site de la Commune à l'instar de Bassins.

P.-A. Rotzetta est content que le PACom avance et demande si le contenu est le même du celui présenté en 2023. Il demande s'il y aura une présentation à la population si la version est différente.

S. Meylan rassure que ce n'est pas la même version après 2 ans supplémentaires de travail et d'ardues négociations avec le canton !! Il discutera avec ses collègues pour la présentation.

R. Baeriswyl informe le Conseil que des racines ont poussé sous le court de tennis, ce qui nécessite des travaux conséquents. Il demande si la Commune envisage une participation financière.

S. Humbert répond que ce thème est à l'ordre du jour de la prochaine séance de la Municipalité du lundi suivant.

K. Enzler informe le Conseil de la suppression du droit d'opposition communal et des riverains contre l'installation des antennes 5G. Elle a des feuilles pour la collecte de signatures.

G.-A. Suter explique qu'il ne s'est pas présenté au Conseil de la prochaine législature parce que sa famille va partir à l'étranger pour un certain temps.

F.-L. Humbert remarque que des déchets sont souvent abandonnés sur la Route des Arenys près de sa ferme : il les ramasse mais souhaite une surveillance de la part de la Municipalité.

Quant au « Cap Senior », qui propose du service des loisirs, il croit que la Commune a déjà un service aux seniors.

N. Beck explique qu'il s'agit d'un projet pilote, un service préventif. Les prochains municipaux seront certainement ouverts au développement de ce service.

La Présidente remercie les Conseillers/ères pour leur présence et leur participation. Elle leur rappelle que le prochain Conseil aura lieu le 7 mai. Elle passe la parole au Syndic. Ce dernier informe que vu l'heure tardive, l'auberge est fermée.

La séance est levée à 0h59.

Le Vaud, le 7 avril 2026

Pour le Conseil Communal

Ariane Gétaz
Présidente

CONSEIL COMMUNAL DE LE VAUD

Lin Schelling
Secrétaire